

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 JANVIER 2024**

Séance ordinaire du 8 janvier 2024

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 8 janvier 2024 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2024-01-622 **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-623 **Procès-verbaux : décembre 2023**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal des séances tenues en décembre 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 décembre 2023 et le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-624 **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 8 janvier 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 222 750,92 \$.

La facture d'honoraires du mois de décembre 2023 de Cycleau Environnement sera payée en totalité lors de la réception de tous les rapports 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 JANVIER 2024**

2024-01-625

Règlement 2024-402-5 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc

Considérant que le Conseil municipal désire remplacer le règlement présentement en vigueur concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que la modification vise à fixer le tarif pour le financement de la réserve à 100 \$ par année sur chaque taxe de service;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance tenue le 4 décembre 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le Règlement 2024-402-5 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2024-402-5 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2024-01-626

Règlement 2024-466 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024

Considérant que le Conseil désire adopter un règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2024;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance tenue le 4 décembre 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter le Règlement 2024-466 relatif à l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2024-466 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 8 janvier 2024.

2024-01-627

Dons aux organismes

Considérant le tableau des dons aux organismes adopté en décembre 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'émission de chèques aux organismes suivants :
 - AFÉAS
Métier à tisser 1 300 \$
 - Cercle de fermières

- 4154 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 JANVIER 2024**

Tricoteuse	2 000 \$
- École Notre-Dame-du-Sourire	
Repas d'élève	3 991 \$
- École Paul-Germain-Ostiguy	
Gala Méritas	200 \$
- Enfant de l'opéra	100 \$
- Fabrique Ste-Brigide	
Imprimante et portable	800 \$
- Maison Hina inc.	50 \$
- Tournoi Provincial	
Novice Atome Farnham	200 \$
- UPA	
Gala Agristars	250 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Règlement sur la gestion contractuelle

Pour l'année 2023, les mesures contenues dans la politique de gestion contractuelle de la Municipalité ont été respectées.

Liste des contrats

La liste des contrats accordés en 2023 et comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ est déposée.

2024-01-628

Dépenses incompressibles

Considérant les dépenses incompressibles de la Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à payer toutes les dépenses incompressibles prévues au budget (ex : Hydro-Québec, télécommunications, salaires, etc.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-629

FQM : adhésion 2024

Considérant que les membres du Conseil désirent renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 2 001,61 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-630

ADQM : adhésion 2024

Considérant que Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, désire renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 JANVIER 2024**

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 495 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-631 **Module de transmission électronique des T4 et Relevés 1**

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 la Municipalité a l'obligation de transmettre de façon électronique les T4 et les Relevés 1 aux gouvernements;

Considérant que la Municipalité doit acquérir un module de transmission afin de se conformer à cette exigence;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'achat du module de transmission électronique des T4 et Relevés 1 à FQM Services au montant de 470,25 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-632 **Transport adapté et collectif 2024 : MRC Brome-Missisquoi**

Considérant l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que le ministère des Transports du Québec demande que chaque municipalité cliente dépose au ministère une résolution annuelle pour chaque service;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de confirmer la participation de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer le mandat donné à la MRC Brome-Missisquoi;
- de désigner la MRC Brome-Missisquoi à titre d'organisme mandataire;
- d'approuver les prévisions budgétaires 2024 pour les services de transport adapté et collectif;
- d'approuver la tarification 2024 proposée par la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer la contribution financière de la Municipalité au montant de 7 029 \$ en transport adapté et de 2 887 \$ en transport collectif pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-633 **Office d'habitation de Brome-Missisquoi : budget 2023 révisé**

Considérant le budget révisé du 4 décembre 2023 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi indiquant une quote-part de 14 403 \$ pour la Municipalité;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 JANVIER 2024**

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu;

Considérant les budgets révisés antérieurs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le budget 2023 révisé et d'autoriser l'émission d'un chèque correspondant aux ajustements de l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-634

Office d'habitation de Brome-Missisquoi : budget 2024

Considérant la lettre datée du 4 décembre 2023 de la Société d'habitation du Québec concernant le budget 2024 de l'ensemble des municipalités de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du budget;

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu pour l'ensemble immobilier (#1284) de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver le budget 2024 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 13 754 \$ représentant le paiement de la contribution municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Aucun permis n'a été délivré au mois de décembre 2023.

2024-01-635

Journée de neige

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre d'une journée de neige qui se tiendra le samedi 24 février 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 2 375 \$ plus taxes et un paiement à Évènements Funparty au montant de 350 \$ à titre de dépôt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Camp de jour 2024

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire acceptant la demande de regroupement pour le camp de jour 2024 aux conditions suivantes :

- Les enfants de Mont-Saint-Grégoire auront la priorité pour les inscriptions dans le cas où le nombre de places serait limité;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 JANVIER 2024**

- La Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville devra assumer tous les frais généraux reliés à la tenue dudit camp de jour en proportion du nombre d'enfants de leur Municipalité qui seront inscrits (entretien ménager et utilisation des bâtiments);
- La Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville devra assumer tous les frais spécifiques reliés à l'inscription des enfants de cette Municipalité au camp de jour (sorties hebdomadaires au Domaine du rêve, accompagnateur(trice) pour le(s) enfant(s) avec besoins particuliers, fête de fin de camp de jour)

2024-01-636

Chalet des loisirs : gouttières

Considérant que pour compléter les travaux de rénovation au chalet, 3 descentes de gouttières doivent être installées;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'octroyer le contrat de remplacement de 3 descentes de gouttières à FYM, selon la soumission reçue le 5 janvier 2024, pour un montant de 810 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Comité consultatif sur les changements climatiques

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que 5 personnes ont démontré leur intérêt pour participer à la formation d'un Comité consultatif sur les changements climatiques. Une première rencontre aura lieu le mercredi 17 janvier 2024 à 19 h à la salle du conseil.

Caserne

Monsieur Mario van Rossum dépose une pétition comprenant 79 signatures et intitulée « Pétition 2023 » *Nous soussignés et citoyens de Ste-Brigide, sommes contre le projet de construction d'une caserne incendie en zone scolaire.*

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2024-01-637

Levée de la séance

Madame la conseillère Annie Soutière propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 JANVIER 2024**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire

Séance extraordinaire du 22 janvier 2024

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 22 janvier 2024 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis conformément à la Loi.

Sainte-Brigide-sur-le-Parc : plan d'aménagement d'ensemble

Le dossier concernant le plan d'aménagement d'ensemble pour le projet de développement domiciliaire Sainte-Brigide-sur-le-Parc (secteur de la rue des Frênes) est reporté à une séance ultérieure.

2024-01-638

Développement domiciliaire : assistance technique

Considérant que les membres du Conseil désirent prolonger le mandat d'assistance technique de Tetra Tech dans le projet de développement domiciliaire Sainte-Brigide-sur-le-Parc (secteur de la rue des Frênes) (réf. Résolutions 2022-11-277, 2023-07-479);

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de prolonger le mandat d'assistance technique de Tetra Tech pour un montant maximal de 5 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
22 JANVIER 2024**

2024-01-639

Caractérisation des eaux usées : assistance technique

Considérant que les membres du Conseil désirent prolonger le mandat de Tetra Tech dans le dossier de caractérisation des eaux usées (réf. Résolution 2022-12-305);

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de prolonger le mandat d'assistance technique de Tetra Tech pour un montant maximal de 5 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-640

Cycleau Environnement : réclamation

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la facture datée du 14 décembre 2023 au montant de 20 600 \$ plus taxes de Cycleau Environnement indiquant, à titre de justification, des « Heures de travail impayées année 2023, soit 412 heures à un taux de 50 \$/heure » ainsi que du document daté du 28 novembre 2023 ayant pour objet « Détails et justification du nombre d'heures associées à vos installations »;

Considérant le contrat en vigueur pour l'année 2023 entre la Municipalité et Cycleau Environnement;

Considérant que les membres du Conseil considèrent que la facture n'a pas à être payée, conformément au contrat en vigueur pour l'année 2023 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'aviser Monsieur Philippe Jean, Président de Cycleau Environnement, que la Municipalité ne procédera pas au paiement de ladite facture datée du 14 décembre 2023 au montant de 23 684,85 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-641

Réservoir : valves Singer - démantèlement

Considérant que le démantèlement des valves "Singer" au réservoir d'eau potable est nécessaire afin de pouvoir installer les variateurs de vitesse sur les pompes;

Considérant que des clapets antiretour seront installés;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Plomberie et Chauffage St-Hyacinthe inc., selon la soumission datée du 10 janvier 2024, pour un montant de 17 488,20 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
22 JANVIER 2024**

2024-01-642

Compte à payer

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des comptes à payer;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement à Moteurs Électriques et Pompes G&T comme suit :
 - Facture #20779 5 599,28 \$
Démonter et reconditionner un moteur Marathon et la pompe Darling #2
 - Facture #20821 7 517,07 \$
Démonter et reconditionner un moteur Marathon et la pompe Darling #3 et location de palan

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions :

Il n'y a aucune personne dans la salle.

Levée de la séance

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire